

2018
2019

Consignes

Administratives & Financières



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

Révéler la passion qui vous anime.

GENERALITES

Les Consignes administratives et financières sont élaborées et diffusées par la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF). Elles rassemblent toutes les informations nécessaires afin de faciliter la gestion administrative et financière.

Ce document est à destination des comités régionaux et des comités départementaux. Il peut être utilisé comme outil d'information.

Les consignes administratives et financières sont divisées en plusieurs sections qui se déclinent en plusieurs chapitres. Elles sont publiées sur le site internet de la FSCF sur la page « Règlements et textes officiels ». (<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>)

Pour mémoire, la Fédération Sportive et Culturelle de France a la particularité d'avoir un double agrément et d'être reconnue d'utilité publique.

- Reconnaissance d'utilité publique : décret du 31 mars 1932
- Agrément sport : 17 décembre 2004
- Agrément jeunesse et éducation populaire : renouvelé le 30 mai 2005.

SOMMAIRE

SECTION I – S’AFFILIER A LA FSCF	4
AFFILIATION	4
CONSTITUER UN DOSSIER D’AFFILIATION	4
RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION A LA FSCF	5
REAFFILIATION APRES UNE PERIODE D’INTERRUPTION	5
OBTENTION DE L’AGREMENT SPORT	5
TARIFS DES COTISATIONS	5
COTISATIONS DES ASSOCIATIONS	6
POLITIQUE TARIFAIRE REGIONALE	6
RAPPEL 6	
COTISATIONS DES COMITES REGIONAUX ET COMITES DEPARTEMENTAUX	7
FACTURATION DES COTISATIONS	7
SECTION II – TITRES D’APPARTENANCE FSCF	7
LICENCE	7
QU’EST-CE QUE LA LICENCE ?	7
LES DIFFERENTS TYPES ET TARIFS DE LICENCES	8
FACTURATION DES LICENCES	8
CARTE PONCTUELLE	9
QU’EST-CE QUE LA CARTE PONCTUELLE ?	9
TARIF D’UNE CARTE PONCTUELLE	9
COMMENT OBTENIR DES CARTES PONCTUELLES	9
SECTION III – CERTIFICAT MEDICAL	10
OBTENTION D’UNE PREMIERE LICENCE	10
RENOUVELER SA LICENCE FSCF	10
EXCEPTION : SPORTS A RISQUE	11
SCHEMA RECAPITULATIF	11
SECTION IV - ASSURANCES	12
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	12
ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT	12
AUTRES ASSURANCES	12
SECTION V – INFORMATIONS GENERALES	13
ENCADREMENT CONTRE REMUNERATION	13
RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR	13
TARIFS FEDERAUX DES REMUNERATIONS	13
LES DROITS D’ENGAGEMENT	13
SECTEUR GYMNIQUE	13
SECTEUR CULTUREL	13
SECTEUR SPORTIF	14
REMBOURSEMENT DES DROITS D’ENGAGEMENT	14
ORGANISER UNE SESSION BAFA/BAFD	14
PROPRIETE INDUSTRIELLE	14
PROTOCOLE D’ACCORD SACEM ET SACD	15
Annexe 1 : Tableau des activités par type de licences	16
Annexe 2 : Tutoriel des cartes ponctuelles	17
Annexe 3 : Questionnaire de santé pour le renouvellement d’une licence sportive FSCF	19
Annexe 4 : Certificat médical	20
Annexe 5 : Nomenclature des activités	21

SECTION I – S’AFFILIER A LA FSCF

AFFILIATION

CONSTITUER UN DOSSIER D’AFFILIATION

Si l'adhésion à une association relève d'une démarche de proximité relativement simple, l'affiliation d'une association à une fédération s'avère souvent plus complexe. La FSCF propose un document unique : « le dossier affiliation¹ ».

Ce dossier d'affiliation se compose de six volets :

Volet 1 : La demande d'affiliation

Volet 2 : La fiche de renseignements obligatoires

Volet 3 : La liste des correspondants d'activités

Volet 4 : Les activités de l'association

Volet 5 : L'abonnement au magazine « Les jeunes »

Volet 6 : L'assurance fédérale ou l'attestation d'assurance (Article L321-1 du Code du sport)

Ce dossier doit impérativement être rempli par le président de l'association, et doit comporter **l'ensemble des pièces obligatoires** (copie des statuts de l'association, copie du récépissé de la déclaration en préfecture). Il doit être vérifié et tamponné par le comité départemental d'appartenance et/ou le comité régional² avant d'être transmis au siège de la FSCF qui accusera réception de chaque dossier par mail.

La demande d'affiliation sera ensuite étudiée par le pôle juridique et financier ainsi que par la direction technique nationale avant d'être validée par le comité directeur. **Le dossier doit donc être envoyé au moins une semaine avant une réunion du Comité directeur.**

La fédération est garante de son agrément sport, par conséquent toute association faisant une demande d'affiliation doit se conformer aux conditions d'obtention de l'agrément sport (Article L121-4 du Code du sport).

Enfin, après décision d'affiliation par le comité directeur, le pôle juridique et financier de la FSCF transmettra à l'association un pack de bienvenue et une attestation d'affiliation. Le comité départemental et régional de référence seront informés par mail.

Attention, les licences ne pouvant être créées dans la base de données qu'une fois la demande d'affiliation validée, il est important d'anticiper la demande.

Par principe, l'affiliation d'une association entraînera de facto la prise d'au moins trois licences « dirigeant », pour le président, le trésorier et le correspondant général d'activité.

Si le dossier est incomplet et que certains champs ne sont pas renseignés, le délai de traitement sera plus long.

Une période probatoire de deux (2) ans sera systématiquement appliquée pour toute nouvelle association affiliée.

¹ Le dossier d'affiliation est téléchargeable le site web de la FSCF (<https://www.fscf.asso.fr/affiliation>).

² Si les comités départementaux lui ont donné délégation

■ RENOUELEMENT D’AFFILIATION A LA FSCF

Tout renouvellement d’affiliation est géré par les centres de traitements (les comités départementaux ou à défaut les comités régionaux). La procédure pour renouveler l’affiliation est allégée, seules les informations suivantes sont requises :

1. Identité des dirigeants de l’association
2. Coordonnées du correspondant de chaque activité
3. Bulletin d’abonnement au magazine « Les Jeunes »
4. Attestation d’assurance (Art. L. 321-1 du Code du sport)

De plus, toute modification apportée par une association à ses statuts doit être signalée par son président au comité départemental pour transmission au siège de la FSCF.

■ REAFFILIATION APRES UNE PERIODE D’INTERRUPTION

Lorsque l’association ne s’est pas affiliée pendant une période de plus de deux ans, cette dernière est considérée comme « en sommeil ».

Ainsi pour se réaffilier à la fédération, l’association devra présenter un dossier d’affiliation complet, en suivant la procédure d’affiliation classique.

■ **Contact – affiliation@fscf.asso.fr**

■ OBTENTION DE L’AGREMENT SPORT

Depuis l’ordonnance du 23 juillet 2015, une association sportive qui s’affilie à une fédération sportive agréée bénéficie de l’agrément sport.

La FSCF détenant l’agrément sport depuis le 17 décembre 2004, toute association s’affiliant à la FSCF bénéficiera de facto de cet agrément pour sa période d’affiliation.

A ce titre, toute association qui souhaite s’affilier à la FSCF doit impérativement se conformer aux conditions d’obtention de l’agrément sport. Il faut donc que les statuts prévoient un fonctionnement démocratique, une transparence dans la gestion ainsi qu’un égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes.

Si l’association ne remplit pas les conditions de l’agrément sport, la FSCF se réserve le droit de refuser la demande d’affiliation.

■ TARIFS DES COTISATIONS

Il existe deux types de cotisations. D’une part les cotisations des associations, qui sont directement versées aux comités départementaux, et d’autre part les cotisations des comités départementaux et régionaux.

COTISATIONS DES ASSOCIATIONS

Les cotisations des associations sont calculées en fonction du nombre de titre d'appartenance (licences et cartes ponctuelles) au sein de l'association. Il existe ainsi 6 catégories, détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les comités départementaux et les comités régionaux ne peuvent en aucun cas modifier ou regrouper les catégories. La référence pour le calcul de la cotisation de chaque association est le nombre de titres d'appartenances au 31 août de la saison n-1.¹

Catégorie	Nombre d'adhérents	Cotisation affiliation	Abonnements gratuits	Abonnements payants	Tarifs abonnements	Total
A	De 3* à 25	30 €	1	1	15 €	45€
B	De 26 à 50	55 €	1	2	30 €	85€
C	De 51 à 75	120 €	1	2	30 €	150€
D	De 76 à 150	190 €	1	3	45 €	235€
E	De 151 à 300	255 €	1	6	90 €	345€
F	301 et plus	340 €	1	9	135 €	475€

* Minimum de 3 personnes pour affilier une association.

POLITIQUE TARIFAIRE REGIONALE

Les comités régionaux doivent transmettre au siège national l'ensemble des tarifs appliqués sur leurs territoires.

Un procès-verbal, dit de « Politique tarifaire régionale » devra être rédigé et signé par le président du comité régional, puis transmis ensuite au pôle juridique et financier de la FSCF avant le 31 août.

Seront indiquées dans ce « PV - Politique tarifaire régionale » notamment la présentation et la justification des demandes de cotisations supplémentaires, ainsi que les comptes annuels de la saison n -1 accompagnés du budget prévisionnel de la saison à venir.

Pour ce faire, avant chaque début de saison les comités régionaux devront réunir l'ensemble de leurs comités départementaux afin de mettre en place leur politique tarifaire régionale.

Si pour diverses raisons les comités départementaux et/ou régionaux souhaitent augmenter le tarif des cotisations des associations, **alors ces derniers devront impérativement obtenir l'accord du comité directeur de la fédération.**

Attention, ces cotisations supplémentaires sont limitées : le montant total des cotisations ne peut dépasser le double de la cotisation initiale.

RAPPEL

En vertu de l'article L131-11 du Code du sport, la fédération contrôle l'exécution des missions confiées aux structures déconcentrées. Pour ce faire, les structures déconcentrées doivent transmettre à la FSCF tous les documents relatifs à leur gestion et leur comptabilité.

¹ La cotisation supplémentaire est la part que peuvent demander les comités départementaux et régionaux. Le montant indiqué est le montant maximal du total des parts départementales et régionales.

COTISATIONS DES COMITES REGIONAUX ET COMITES DEPARTEMENTAUX

Les cotisations des comités régionaux et comités départementaux sont réparties en fonction du nombre de titres d'appartenance (licences et cartes ponctuelles) délivrés la saison précédente.

Les cotisations pour la saison 2018/2019 sont les suivantes :

Nombre de titres d'appartenance	Cotisations (en euros)
Jusqu'à 100 membres	50 €
De 101 à 499	150 €
De 500 à 999	200 €
De 1000 à 2499	250 €
De 2500 à 4999	275 €
De 5000 à 9999	525 €
A partir de 10000 membres	660 €

FACTURATION DES COTISATIONS

Les comités départementaux et régionaux doivent, **avant le 31 octobre** de chaque saison, s'acquitter du paiement des cotisations d'affiliation.

Cette condition est impérative pour pouvoir prendre part aux votes en assemblée générale¹.

I Contact – comptabilite@fscf.asso.fr

SECTION II – TITRES D'APPARTENANCE FSCF

Il existe aujourd'hui deux titres d'appartenance à la FSCF, d'une part la licence symbolisant l'adhésion d'une personne physique à une association affiliée à la FSCF, et d'autre part la carte ponctuelle, qui est dédiée aux personnes physiques non adhérente à une association FSCF.

LICENCE

QU'EST-CE QUE LA LICENCE ?

La licence se matérialise par une carte qu'il est **obligatoire** de remettre à chaque licencié, car elle concrétise son appartenance à la FSCF.

La licence est impérative pour :

- Participer aux rencontres, aux manifestations et aux stages organisés par la FSCF
- Pratiquer une activité physique ou artistique dans les associations affiliées
- Faire reconnaître une pratique sociale dans une association
- Exercer la fonction de dirigeant
- Avoir la possibilité de souscrire aux assurances proposées par la FSCF
- Accéder aux nombreuses formations mises en place par la FSCF

La validation des licences est organisée par chaque comité départemental, dit « centre de traitement », dont dépend l'association, ou par exception par le comité régional.

Les cartons de licences sont en vente au siège de la FSCF au **tarif unitaire de 0,15 € le titre d'appartenance**. Chaque feuille format A4 comporte 3 titres d'appartenance **soit 0,45 € par feuille**.

¹ Article 12 des statuts fédéraux approuvés par l'AG du 12 mars 2016

Les commandes de cartons de licences se font auprès de Kamel KEMACHE.

I **Contact** – kamel.kemache@fscf.asso.fr

LES DIFFERENTS TYPES ET TARIFS DE LICENCES

La FSCF propose aujourd'hui 8 types de licences organisés en trois catégories (cf. annexe n°1).

SAISON 2018/2019

	Type de licence	Tarif
Type A	AC - Activités de compétitions sportives	15,50 €
	AD - Activités de détente sportives	10 €
	AM - Activités multiples	15,50 €
Type B	BM - Bases Manifestations	10 €
	BL - Bases Loisirs	7 €
Type C	CA - Catégories ados et sports collectif	10 €
	CD - Catégories dirigeants	15,50 €
	CE - Catégories enfants.	9,00 €

Les comités régionaux et départementaux ne peuvent en aucun cas facturer leurs licences plus du double du tarif fédéral.

Si pour des raisons particulières les comités départementaux et/ou régionaux souhaitent déroger à cette règle, ils devront alors, au même titre que les cotisations supplémentaires pour les affiliations, demander l'accord du comité directeur avant le 31 août.

FACTURATION DES LICENCES

Les licences sont facturées aux comités régionaux sur la base du nombre de licences de la saison n-1, qui facturent ensuite aux comités départementaux, qui eux-mêmes facturent aux associations. Pour les comités régionaux qui le souhaitent, il est possible de mettre en place un prélèvement SEPA.

Pour ce faire, les licences font l'objet, en septembre, d'un appel provisionnel avec 7 échéances ainsi qu'une régulation à la fin de la saison :

- 20% du total de la saison précédente le **15 novembre 2018**,
- 20% du total de la saison précédente le **15 décembre 2018**,
- 10% du total de la saison précédente le **15 janvier 2019**,
- 10% du total de la saison précédente le **15 février 2019**,
- 10% du total de la saison précédente le **15 mars 2019**,
- 10% du total de la saison précédente le **15 avril 2019**,
- 10% du total de la saison précédente le **15 mai 2019**,
- **Le solde à payer avant le 30 septembre 2019.**

CARTE PONCTUELLE

QU'EST-CE QUE LA CARTE PONCTUELLE ?

La carte ponctuelle est un titre d'appartenance qui permet d'avoir accès **ponctuellement** à des activités ou manifestations proposées par les associations et à des services proposés par la FSCF. Par ailleurs, elle couvre son détenteur par une assurance de responsabilité civile pendant la durée de l'activité ponctuelle proposée.

La carte ponctuelle permet donc l'accès aux services proposés par les associations FSCF tels que :

- ⇒ **La participation à une journée porte-ouverte.**
- ⇒ **La participation à des manifestations.**
- ⇒ **La participation à des stages ouverts aux non licenciés.** (Uniquement dans le cas où le licencié n'a pas déjà souscrit une assurance Mini, Midi, Maxi)

LE TARIF D'UNE CARTE PONCTUELLE

Leur tarif pour la saison 2018/2019 est de 3 €¹ répartis comme suit :

- Part nationale : 2 €
- Part régionale : 0,5 €
- Part départementale : 0,5

La facturation est établie par la fédération en fin de saison puis est transmise à la structure organisatrice de l'évènement. Le reversement de la part départementale et régionale est déduit sur la facture du solde des titres d'appartenance envoyé chaque fin de saison par le service comptable de la FSCF.

COMMENT OBTENIR DES CARTES PONCTUELLES.

Les cartes ponctuelles sont totalement dématérialisées. La souscription de cartes ponctuelles se veut simple, rapide et adaptée aux évènements ponctuels pouvant attirer des non licenciés FSCF.

Deux étapes sont nécessaires pour obtenir des cartes ponctuelles :

- La déclaration de l'évènement au moins 72 heures avant.
- La déclaration des participants jusqu'à 24 heures après la fin de l'évènement.

Ces deux étapes se font exclusivement par l'organisateur sur le logiciel LOLITA. La déclaration est donc ouverte à tous les utilisateurs qui disposent d'un compte permettant la saisie : associations, comités départementaux et régionaux (tutoriel, cf annexe n°2)

¹ Comprend le tarif de l'assurance.

SECTION III – CERTIFICAT MEDICAL

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié les dispositions du code du sport relatives au certificat médical. Deux décrets, respectivement du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 sont venus compléter cette loi.

Cette nouvelle réglementation prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les **3 ans**.

Pour les années intermédiaires et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

Le licencié devra pour cela répondre à un questionnaire de santé qui lui permettra de ne pas présenter de certificat médical.

Le questionnaire de santé, ainsi que le certificat médical type se trouvent en annexe (Annexe n° 3 et 4).

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de la période de **3 ans** ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) valide.

Un certificat est nécessaire pour toutes licences concernant les activités physiques et sportives, qu'elles soient de compétitions ou de loisirs.

Seuls les pratiquants d'activités culturelles et les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2019 n'ont pas à présenter de certificat médical pour obtenir une première licence.

RENOUVELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein de la FSCF.

Pour la licence compétition comme pour la licence loisir la durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires il est impératif que le licencié **atteste** qu'il ait répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

Exemple pratique : Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2017-2018 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'ininterruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

Guide de renouvellement du certificat médical							
Saison	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Document à fournir	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical

EXCEPTION : SPORTS A RISQUE

Pour certaines disciplines sportives, « **dites à contraintes particulières** », il est impératif de présenter un certificat médical **chaque année** lors du renouvellement de licence.

Extrait du décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport :

« Art. D. 231-1-5. -Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :

a) L'alpinisme ;

b) La plongée subaquatique ;

c) La spéléologie ;

2° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;

3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation **d'armes à feu** ou à air comprimé ;

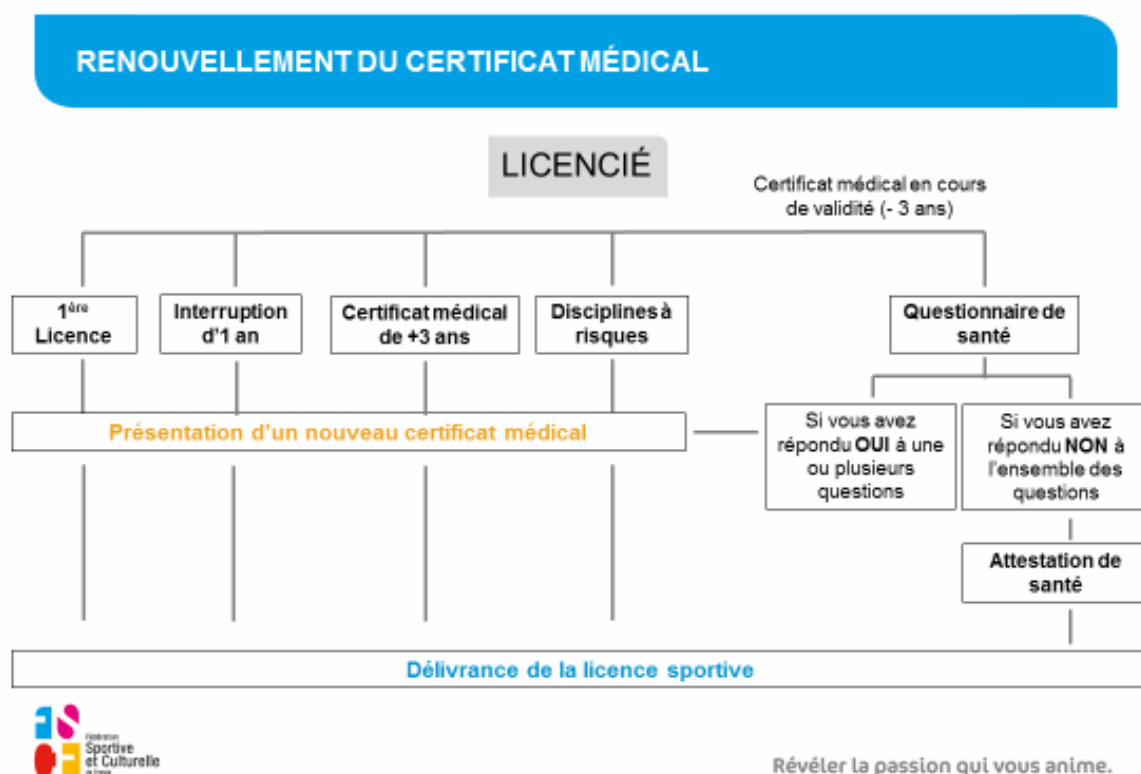
4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;

5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;

6° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

NB : Les disciplines sportives pour lesquelles le combat prend fin par K-O physique, sont proscrites au sein de la FSCF.

SCHEMA RECAPITULATIF



SECTION IV - ASSURANCES

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

La loi impose aux associations sportives de souscrire une assurance qui couvre la responsabilité civile de l'association et de ses membres (Article L321-1 du Code du sport).

Ainsi, les comités départementaux doivent fournir chaque saison une attestation certifiant la souscription, par leurs associations, d'une assurance responsabilité civile.

Par ailleurs, lorsque les associations ont une double affiliation et que leurs licenciés ont souscrit une assurance via une autre fédération, il est nécessaire d'inviter ces associations à vérifier que leur assurance couvre également les participations aux manifestations de la FSCF.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Afin d'être en conformité avec la loi, les présidents d'associations se doivent d'informer leurs licenciés de la nécessité de souscrire une assurance individuelle accident.

Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 321-4 du Code du sport est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 €.

Chaque comité départemental se doit donc d'insister auprès de chaque président d'association sur l'importance de vérifier la bonne couverture de chacun des licenciés. Il est fortement recommandé d'utiliser la fiche de création de licence téléchargeable sur le site internet de la FSCF (<https://www.fscf.asso.fr/affiliation>).

AUTRES ASSURANCES

Au-delà de ces obligations légales, il est conseillé aux associations de conclure des contrats d'assurances adaptés à leur activité, et couvrant les dommages suivant :

- Dommage aux biens meubles et immeubles, en propriété, location ou mis à disposition (local, agrès, matériels sportifs instruments et autres matériels techniques, matériels audiovisuels, informatiques, photographiques ...)
- Dommage aux véhicules des conducteurs bénévoles dans le cadre de leurs missions associatives
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux

I Contact - assurance@fscf.asso.fr

SECTION V – INFORMATIONS GENERALES

ENCADREMENT CONTRE REMUNERATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le code du sport régit la rémunération des enseignants, animateurs, encadrants ou entraîneurs d'activités sportives. L'article L212-1 du Code du sport dispose que seuls les titulaires d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification peuvent être rémunérés pour ces activités.

Avant d'engager une personne pour encadrer ou entraîner contre rémunération une activité sportive, il faut s'assurer que celle-ci soit titulaire de la carte professionnelle délivrée par le préfet, conformément à l'article R212-85 du Code du sport.

A défaut d'avoir pris ces précautions, l'employeur engage sa responsabilité et risque jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amendes. (Article L212-8 du code du sport).

TARIFS FEDERAUX DES REMUNERATIONS

A titre d'information, les tarifs appliqués par le siège de la FSCF pour la saison 2018/2019 sont les suivants :

	Responsable	Formateur/Animateur	Cadre technique
Stage diplômant	93,36 €	88,00 €	88,00 €
Stage perfectionnement	81,69 €	77,00 €	77,00 €

Salaire brut selon le SMC prévu par la CCNS; Groupe 4 pour les responsables et groupe 3 pour les formateurs, animateur ou cadre technique.

Ces tarifs sont précisés à titre indicatifs. Le siège de la FSCF se réfère au taux horaire prévu par la convention collective nationale du sport qui est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Contact – alec.eraud@fscf.asso.fr

LES DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagements aux manifestations pour la saison 2018/2019 sont les suivants :

SECTEUR GYMNIQUE

Tarif individuel : **8€** par personne.

Tarif duo : **12€** par duo avec un maximum de **250€** par association pour la gym fille et gym masculine.

Finale coupe mixte gymnastique : **3€** par personne.

SECTEUR CULTUREL

Tarif individuel : **6€** par artiste avec un maximum de **60€** par association.

Atelier danse : **4€** par personne.

SECTEUR SPORTIF

Sport individuel : **6€** par personne et **10€** par doublette-binôme.

Sport collectif : **20€** par équipe jeunes et **50€** par équipe séniors ou vétérans.

REMBOURSEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Toute demande de remboursement sera refusée si elle est faite moins d'un mois avant la manifestation.

I Contact – alec.eraud@fscf.asso.fr

ORGANISER UNE SESSION BAFA/BAFD

La FSCF est titulaire de l'habilitation pour dispenser des formations BAFA et BAFD. Si un comité régional, un comité départemental ou une association affiliée souhaite organiser des formations BAFA/BAFD, il est nécessaire prendre contact avec le siège fédéral.

Une convention sera établie entre les deux structures afin de permettre l'organisation de sessions BAFA/BAFD.

Une carte BAFA/BAFD au tarif de 8 € par stagiaire est impérativement facturée à la structure organisatrice en vue notamment de couvrir les personnes inscrites dans les sessions de formation BAFA ou BAFD.

I Contact – said.benrhamoune@fscf.asso.fr

PROPRIETE INDUSTRIELLE

La Fédération sportive et culturelle de France est propriétaire de la marque **FSCF** déposée auprès des services de l'INPI sous le n° 4060388, dans les classes de produits et services suivantes : 9 ; 14 ; 18 ; 25 ; 28 ; 36 ; 41 selon la classification de Nice.

La Fédération Sportive et Culturelle de France est également propriétaire d'un portefeuille de marques enregistrées auprès des services de l'INPI, parmi lesquelles figurent :

- **FORMA' – Institut de formation de la FSCF (N°4086018)**
- **Je suis SoLeader (N°4151418)**
- **Atoutform' (N°4049701)**
- **Enfanc'Eveil (N°4331118)**
- **Gym Form' Détente (N°4331126)**

Aux termes de l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle, « toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. »

La FSCF ayant comme volonté d'affirmer sa marque, afin qu'elle soit identifiable et déclinable sur l'ensemble des supports de communication, il est impératif que l'ensemble des structures affiliées à la FSCF, comités régionaux, départementaux, et associations respectent la charte graphique de la fédération, et qu'une demande d'autorisation soit transmise auprès du pôle communication et marketing de la FSCF avant toute utilisation. Des supports personnalisables sont disponibles au siège.

I Contact – communication@fscf.asso.fr

PROTOCOLE D'ACCORD SACEM ET SACD

Parce que les œuvres musicales sont protégées et sont la propriété de leurs créateurs, toute personne physique ou morale qui diffuse de la musique doit obtenir l'autorisation des auteurs et leur verser une rémunération. Il doit aussi verser une rémunération aux interprètes.

Celle-ci est collectée par la SACEM pour la SPRE (Société pour la Perception de la Rémunération Equitable).

La SACEM délivre les autorisations, perçoit les droits d'auteur et les distribue aux créateurs et éditeurs des œuvres utilisées.

C'est le Code de la propriété intellectuelle qui régit les règles légales de rémunération des auteurs et des artistes interprètes, les modes de fonctionnement des sociétés de perception des droits, ainsi que les dispositions pénales.

Ainsi, doit s'acquitter d'une redevance :

- Toute association, comité départemental, ou régional qui diffuse en public de la musique en qualité d'organisateur occasionnel ou régulier,
- Toute manifestation sportive, culturelle, séance d'entraînement, repas, réunion dépassant le cadre du cercle de famille (même si l'on utilise les musiques imposées par la fédération).

Est assujettie à la redevance :

- Toute création musicale dont l'auteur est vivant ou décédé depuis moins de 70 ans, du moment que l'œuvre est inscrite au répertoire de la SACEM,
- Toute œuvre exécutée par des musiciens au cours d'une manifestation ou toute audition, reproduction, télédiffusion d'une œuvre par un quelconque appareil, etc.

La FSCF a signé un protocole d'accord en 1988, renouvelé le 25 juillet 1995. Pour bénéficier des conditions prévues au protocole d'accord SACEM/FSCF, et notamment des tarifs réduits (12,5% de réduction), il suffit de déclarer préalablement à la SACEM son projet de diffusion musicale, et de justifier de son appartenance à la FSCF. La SACEM octroie une réduction supplémentaire de 20% si la déclaration est faite au maximum quinze jours avant la manifestation

Pour les œuvres de théâtre, l'organisme collecteur est la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques), société avec laquelle la FSCF a aussi un protocole d'accord permettant de bénéficier de réductions.

I Contact – alec.eraud@fscf.asso.fr

Annexe 1 : Tableau des activités par type de licences

Type A			Type B			Type C		
ACTIVITES			BASES			CATEGORIES		
AC	AD	AM	BM	BL		CA	CD	CE
Activités de compétitions sportives	Activités de Détentes sportives	Activités Multiples	Base manifestation	Base loisir		Catégorie Ado sports-co	Catégorie Dirigeant	Catégorie éveil
QUEL TYPE DE LICENCE POUR QUELLE PERSONNE ?								
Personne d'au moins 6 ans révolus au 1 ^{er} janvier de la saison sportive						Personne pratiquant un sport collectif	Arbitres Moniteurs	Juges Dirigeants
Enfants de 0 à 6 ans								
Activités								
AIKIBUDO / AIKIDO / ATHLETISME / BADMINTON / BOULE LYONNAISE / BOXE / CANOE / COMBAT COMPLET / COURSE SUR ROUTE / CYCLISME / ESCRIME / GRS / GYM FEMININE / GYM MASCULINE / HOCKEY / JIU JITSU / JUDO / KARATE / KEMPO KAI / KENDO / KUNG FU / NATATION / COURSE / NAT. SYNCHRONISEE / NINJUTSU / PETANQUE / SELF DEFENSE / SKI ALPIN / SKI DE FOND / SNOWBOARD / TAE KWON DAE / TAI JITSU / TENNIS / TENNIS DE TABLE / TIR A L'ARC / TIR SPORTIF / TRAMPOLINE / TWIRLING / VTT / YOSEIKAN / BUDO			AEROBIC / BAGAG / BANDA / BATTERIE FANFARE / BELOTE / BILLARD / CAPOEIRA / CARDIO-TRAINING / CHI CONG / CHŒUR COMPLET 4 VOIX / CIRQUE / CLAQUETTES / CLASSIQUE / COUNTRY / COUTURE / CYCLOTOURISME / DANSE CONTEMPORAINE / DANSE DE SALON / DESSIN / ECHECS / FANFARE DE RUE / FOLKLORE / GYM AQUATIQUE / GYM FORM DETENTE / HARMONIE / INFORMATIQUE / HIP HOP / JAZZ / LIA / MARCHE / MUSCULATION / MUSIQUE ACTUELLE / PEINTURE / PHOTO / POTERIE / RANDONNEE PEDESTRE / RAQUETTES / REMISE EN FORME / SALSA / SCRABBLE / STEP / STRETCHING / TAI CHI CHUAN / THEATRE / YOGA / SANS ACTIVITE / AUTRES ACTIVITES (AQUATIQUES / ARTS DU CIRQUE / ARTS PLASTIQUES / CHANT CHORAL / CULTURELLES / DANSES D'ENTRETIEN / JEUX DE CARTES ET DE STE / MANUELLES / MUSIQUES / PETITS ENSEMBLES / PLEINE NATURE / THEATRE / PELOTE BASQUE / ESCALADE / ROLLER)			BASKET / FOOTBALL / FUTSAL / HANDBALL / VOLLEY / WATERPOLO / AUTRES ACTIVITES SPORTS CO		TOUT TYPE D'ACTIVITE
								EVEIL

Annexe 2 : Tutoriel cartes ponctuelles

Connectez-vous à l'extranet en utilisant vos identifiants habituels.

Dans le menu général, le cadre "ADHESIONS PONCTUELLES" propose 2 onglets :

- Lister les manifestations,
- Déclarer une manifestation,

Accès au module de saisie

DECLARER UNE MANIFESTATION

Cliquez sur l'onglet « Déclarer une manifestation ».

Saisissez ensuite les différents champs de la page :

- Nom de la manifestation
- Description de la manifestation
- Association organisant la manifestation
- Activité principale de la manifestation
- Date de début de la manifestation
- Date de fin de la manifestation
- Durée de la carte ponctuelle

Indiquez ensuite les coordonnées de la personne qui sera le contact de la fédération pour cette manifestation. C'est à l'adresse mail précisée à cet endroit que seront envoyées les informations liées au processus de validation.

Lors de la saisie de la date de début et de fin, il ne faut pas oublier d'intégrer les jours de montage et de démontage (si l'évènement en impose).

Une fois cette partie correctement renseignée et validée, vous recevrez un mail qui vous indiquera que votre demande est en cours d'étude et que, sans réponse dans un délai de 72H, elle sera validée.

DECLARER DES PARTICIPANTS

Vous pouvez déclarer vos participants avant la manifestation, pendant la manifestation et même jusqu'à 24h après celle-ci. Après ces 24h le système ne permettra plus d'insérer les personnes, et celles-ci ne seront donc pas prises en compte pour l'assurance.

La déclaration de participants est faite sur l'honneur, vous vous engagez ainsi à saisir tous vos participants. Des contrôles d'effectifs aléatoires sont mis en place pour s'assurer de la bonne adéquation entre déclaration et réalité.

Si vous ne saisissez pas les participants au moment de la création de la manifestation, il vous faut, depuis le menu général, cliquer sur le bouton **"lister les manifestations"**. Après avoir lancé une recherche, l'ensemble de vos manifestations apparaissent à l'écran. Vous devez alors cliquer sur l'icône située dans la colonne de droite pour modifier la manifestation.

Il existe trois types de méthode pour ajouter les participants :

- Sélectionner un licencié existant via le bouton "sélectionner une personne existante". Les coordonnées de ce licencié vont alimenter automatiquement les champs à remplir et, après avoir confirmé l'autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton "ajouter un adhérent" situé en bas de la page. Il apparaît alors dans la liste des participants,
- Entrer un participant en saisissant l'ensemble de ses coordonnées dans les champs prévus à cet effet. Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires (sauf le mail). Après avoir confirmé votre autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton "ajouter un adhérent" situé en bas de la page. Il apparaît alors dans la liste des participants
- Ajouter une liste d'adhérents en important un fichier Excel sauvegardé en format "csv". Si vous avez un fichier Excel avec tous vos participants, enregistrez une copie de celui-ci et organisez les colonnes pour qu'elles **correspondent parfaitement** à l'exemple donné dans le fichier type puis cliquez sur "enregistrer sous" et sélectionnez ".csv" dans la liste des formats

Votre fichier Excel doit se présenter ainsi :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	Nom	Prénom	JJ/MM/AAAA	Sexe	Email	Adresse	Code postal	Ville	N° licence (facultatif)

Après avoir confirmé votre autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, validez en appuyant sur le bouton "importer" situé à droite. Les adhérents apparaissent alors dans la liste des participants.

Attention, la case ajoutée à la liste est cochée par défaut mais il est possible d'écraser la liste. Si vous écrasez la liste, vous perdez toutes les inscriptions précédemment saisies. Il est important de savoir que si vous ajoutez un fichier contenant des noms déjà saisis, ceux-ci ne seront pris en compte qu'après avoir sélectionné "ajouté à la liste". Il n'est donc pas nécessaire d'écraser la liste pour faire un ajout partiel.

Manifestation (Modification)

Nom :

Les échasses de Colmar

Description :

Rassemblement d'échasses

MANIFESTATION

Entité organisatrice :

FSCF CD HAUT RHIN

Activité :

Autres activités athlétiques

Date de début :

22/03/2013

Date de fin :

24/03/2013

Créateur :

LR-ALSACE-S

Effectif prévisionnel :

10

Type de manifestation :

CD (<15 jours)

CD: Courte Durée - LD: Longue Durée

DÉCLARANT

Nom :

BON

Prénom :

Jean

Email :

jeanbon@bayonne.fr

Adhérent

Sélectionner une personne existante...

IDENTITE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Email :

ADRESSE

Adresse :

Code postal :

Localité :

Ajouter un adhérent

☐ En cochant cette case, je m'engage à avoir averti les personnes inscrites à cette manifestation ou leur tuteur légal que les données nominatives les concernant bénéficient d'un traitement informatisé et que, conformément à la loi C.N.I.L., ils bénéficient d'un droit d'accès ou de modification auprès du Siège de la FSCF.

Importer une liste d'adhérents (Excel CSV):

Parcourir...

☒ Ajouter à la liste actuelle

☐ Écraser la liste actuelle

Importer

Fichier exemple

☐ En cochant cette case, je m'engage à avoir averti les personnes inscrites à cette manifestation ou leur tuteur légal que les données nominatives les concernant bénéficient d'un traitement informatisé et que, conformément à la loi C.N.I.L., ils bénéficient d'un droit d'accès ou de modification auprès du Siège de la FSCF.

Liste des adhérents

Nom	Prénom	Date de naissance	Supprimer
Dupond	René	30/04/1986	X
Durant	Micheline	30/04/1986	X

Annuler

Valider

Pour les imports Excel, un fichier type csv est disponible pour vous aider, il s'ouvre dans une autre fenêtre du navigateur.

Annexe 3 : Questionnaire de santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le :

Nom, Prénom : Date de naissance :

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF pour l'année 2018-2019

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive :
.....

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à **toutes** les
rubriques du questionnaire de santé.

À, le

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

Annexe 4 : Certificat médical

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e)..... Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour

Mme ou M.

Né(e) le /...../...../...../

Certifie après examen que son état de santé actuel :

- Ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la ou les disciplines suivantes :
 - En compétition et en loisir* :
 - En loisir uniquement* :
- Présente une contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives suivantes* :

(*à compléter ou rayer selon les cas)

Date :

Signature et Cachet

Conformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016-1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption au cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'événements médicaux dans l'année écoulée, auquel cas un nouveau certificat médical est nécessaire.

Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire : alpinisme ; plongée subaquatique ; spéléologie ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Ce certificat médical n'est pas nécessaire avant l'âge de 6 ans et pour les activités non sportives.

Annexe 5 : Nomenclature des activités

Catégorie d'activités / Coordination	Groupe d'activités	Activités
Activités artistiques et culturelles	Arts du cirque	Autres arts du cirque
Activités artistiques et culturelles	Arts du cirque	Cirque
Activités artistiques et culturelles	Arts plastiques	Autres arts plastiques
Activités artistiques et culturelles	Arts plastiques	Dessin
Activités artistiques et culturelles	Arts plastiques	Peinture
Activités artistiques et culturelles	Arts plastiques	Photo
Activités artistiques et culturelles	Arts plastiques	Poterie
Activités artistiques et culturelles	Arts plastiques	Scrap
Activités artistiques et culturelles	Chant	Autres chants
Activités artistiques et culturelles	Chant	Chant actuel
Activités artistiques et culturelles	Chant	Chant individuel
Activités artistiques et culturelles	Chant	Ensembles vocaux
Activités artistiques et culturelles	Chant	Chant lyrique
Activités artistiques et culturelles	Danse	Autres danses
Activités artistiques et culturelles	Danse	Claquettes
Activités artistiques et culturelles	Danse	Classique
Activités artistiques et culturelles	Danse	Country
Activités artistiques et culturelles	Danse	Danse contemporaine
Activités artistiques et culturelles	Danse	Danse de salon
Activités artistiques et culturelles	Danse	Danse traditionnelle - folklore
Activités artistiques et culturelles	Danse	Hip hop
Activités artistiques et culturelles	Danse	Modern/ Jazz
Activités artistiques et culturelles	Musique	Autres musiques
Activités artistiques et culturelles	Musique	Centre de formation
Activités artistiques et culturelles	Musique	Ensemble de percussions
Activités artistiques et culturelles	Musique	Orchestre d'Harmonie
Activités artistiques et culturelles	Musique	Musique de rue
Activités artistiques et culturelles	Musique	Musiques actuelles
Activités artistiques et culturelles	Musique	Orchestre de batterie fanfare
Activités artistiques et culturelles	Théâtre	Autres théâtre
Activités artistiques et culturelles	Théâtre	Improvisation
Activités artistiques et culturelles	Théâtre	Slam
Activités artistiques et culturelles	Théâtre	Théâtre
Activités artistiques et culturelles	Activités Manuelles	Autres activités manuelles
Activités artistiques et culturelles	Activités Manuelles	Couture
Activités artistiques et culturelles	Activités Manuelles	Cuisine
Activités éducatives et d'animation	Eveil	Eveil des premiers pas
Activités éducatives et d'animation	Eveil	Eveil de l'enfant
Activités éducatives et d'animation	Informatique	Informatique
Activités éducatives et d'animation	Socio-culturelles	Autres activités socio-culturelles
Activités éducatives et d'animation	Socio-culturelles	Béloie
Activités éducatives et d'animation	Socio-culturelles	Echecs
Activités éducatives et d'animation	Socio-culturelles	Jeux de société
Activités éducatives et d'animation	Socio-culturelles	Scrabble
Activités éducatives et d'animation	Socio-éducatives	Autres activités socio-éducatives
Activités éducatives et d'animation	Socio-éducatives	Périscolaire
Activités éducatives et d'animation	Vacances et loisirs éducatifs	Animateur socio-culturel
Activités éducatives et d'animation	Vacances et loisirs éducatifs	Formateur BAFA/BAFD
Activités éducatives et d'animation	Vacances et loisirs éducatifs	Participant accueil de loisirs
Activités éducatives et d'animation	Vacances et loisirs éducatifs	Participant séjours de vacances

Activités sportives	Aquatiques	Autres activités aquatiques
Activités sportives	Aquatiques	Gym aquatique
Activités sportives	Aquatiques	Jardin d'eau
Activités sportives	Aquatiques	Natation sportive
Activités sportives	Aquatiques	Natation synchronisée
Activités sportives	Aquatiques	Water polo
Activités sportives	Athlétiques	Athlétisme
Activités sportives	Athlétiques	Autres activités athlétiques
Activités sportives	Athlétiques	Course sur route
Activités sportives	Athlétiques	Cyclisme
Activités sportives	Athlétiques	Décathlon moderne
Activités sportives	Athlétiques	Triathlon
Activités sportives	Gymniques et expression	Autres activités gymniques et d'expression
Activités sportives	Gymniques et expression	Gymnastique acrobatique
Activités sportives	Gymniques et expression	Gymnastique féminine
Activités sportives	Gymniques et expression	Gymnastique masculine
Activités sportives	Gymniques et expression	Gymnastique rythmique et sportive
Activités sportives	Gymniques et expression	Trampoline
Activités sportives	Gymniques et expression	Twirling
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Autres activités nautiques
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Canoe
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Autres activités de pleine nature
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Cyclobourisme
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Escalade
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Marche
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Marche nordique
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Randonnée pédestre
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Raquettes à neige
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Roller
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Ski alpin
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Ski de fond
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	Snowboard
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	VTT
Activités sportives	Plein air et sports d'hiver	VTT
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Autres activités de remise en forme et d'entretien
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Cardio training
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Chi gong
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Gym Form' Délicate
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Gymnastique aérobic
Activités sportives	Remise en forme et entretien	LIA
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Musculation
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Pilates
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Step
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Stretching
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Tai chi chuan
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Yoga
Activités sportives	Remise en forme et entretien	Zumba
Activités sportives	Sports collectifs	Autres jeux et sports collectifs
Activités sportives	Sports collectifs	Basket
Activités sportives	Sports collectifs	Football
Activités sportives	Sports collectifs	Futsal
Activités sportives	Sports collectifs	Handball
Activités sportives	Sports collectifs	Hockey
Activités sportives	Sports collectifs	Rugby
Activités sportives	Sports collectifs	Volley
Activités sportives	Sports collectifs	Volley de plage
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Aikido
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Autres jmda
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Boxe
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Capoeira
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Combat complet
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Jiu jitsu
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Judo
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Karaté
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Kempo kai
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Kung fu
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Self défense
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Tae kwon do
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Tai jitsu
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Viet vo dao
Activités sportives	Sports de combat et arts martiaux	Yoseikan budo
Activités sportives	Sports de précision	Autres sports de boules
Activités sportives	Sports de précision	Autres tirs
Activités sportives	Sports de précision	Billard
Activités sportives	Sports de précision	Boule lyonnaise
Activités sportives	Sports de précision	Escrime
Activités sportives	Sports de précision	Golf
Activités sportives	Sports de précision	Pétanque
Activités sportives	Sports de précision	Sarbacane
Activités sportives	Sports de précision	Tir à l'arc
Activités sportives	Sports de précision	Tir sportif
Activités sportives	Sports de raquettes	Autres sports de raquettes
Activités sportives	Sports de raquettes	Badminton
Activités sportives	Sports de raquettes	Tennis
Activités sportives	Sports de raquettes	Tennis de table

